



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 69 d) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale et coordination
des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible
les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de la résolution 68/99 sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport où figurerait une évaluation détaillée de la suite qui aura été donnée à toutes les dispositions de la résolution.

Entre 2006 et 2016, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont participé à la mise en œuvre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées. La Décennie et le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 s'achèveront à la fin de l'année 2016. Le présent rapport expose en détail les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour favoriser le relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Il rassemble également les résultats du dialogue de fond engagé par le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl entre des experts



techniques des organismes des Nations Unies et les États Membres pour définir de nouvelles orientations concernant la coopération internationale pour Tchernobyl au-delà de 2016.

Les organismes des Nations Unies restent déterminés à appuyer les efforts des gouvernements visant à mettre les régions touchées sur la voie du développement durable. Les futures activités de relèvement seront liées à la réalisation des objectifs de développement durable, qui devraient servir de principe directeur pour ne pas faire de laissés-pour-compte. Les organismes des Nations Unies seront guidés par les orientations relatives à la coopération internationale pour Tchernobyl au-delà de 2016, élaborées lors de réunions d'experts qui se sont tenues en 2015 et en 2016.

I. Situation générale

1. Sous la bannière de l'ONU, la communauté internationale a mis en œuvre de nombreuses mesures de relèvement au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine depuis l'accident qui s'est produit à la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986. Les secours d'urgence et l'aide humanitaire fournis au départ ont progressivement laissé la place au renforcement des capacités et au développement durable en faveur des régions et des populations touchées.

2. Entre 2006 et 2016, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont participé à la mise en œuvre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées. Le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 constitue un cadre de mise en œuvre de la Décennie. Il s'appuie sur le mandat des différents organismes et sur un partenariat solide avec les gouvernements des pays touchés.

3. Durant la Décennie, les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine, en coopération avec la communauté internationale, ont déclaré que, à terme, l'objectif était que la région puisse effacer complètement les stigmates de la catastrophe, que les populations locales deviennent complètement maîtres de leur vie et que la normalité redevienne une perspective réaliste. La Décennie et le Plan d'action s'achèveront à la fin de l'année 2016. Le présent rapport expose les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et par d'autres intervenants pour favoriser le relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

II. Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies

4. Depuis 2004, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dirige les activités consacrées à Tchernobyl au sein du système des Nations Unies et facilite les efforts conjugués des trois pays touchés et de 12 organismes des Nations Unies. L'Administrateur du PNUD assume le rôle de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl.

5. L'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl, composée de membres d'institutions internationales et dirigée par le PNUD et les trois pays touchés, permet de coordonner la coopération internationale. L'Équipe spéciale s'est réunie le 30 mai 2014 à Minsk et le 11 avril 2016 au siège du PNUD à New York. Ces réunions ont été présidées par l'Administrateur du PNUD et par le Directeur adjoint du bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. De nombreux représentants des organismes des Nations Unies, des gouvernements et d'autres organisations y ont participé. Les organismes représentés ont fait état de l'avancement de leurs activités de relèvement et ont témoigné par de nombreux exemples de l'unité d'action des Nations Unies concernant Tchernobyl.

III. Action en cours des organismes des Nations Unies en matière d'assistance

6. Durant la période considérée, les activités des organismes des Nations Unies consacrées à Tchernobyl ont été organisées autour des priorités énumérées dans les sections suivantes.

A. Développement local

7. Le PNUD a axé sa programmation sur les populations locales et le développement économique, des actions locales de grande ampleur ayant été mises en œuvre au Bélarus et en Ukraine.

8. Au Bélarus, des populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl ont bénéficié du programme de bourses de la Fondation Maria Sharapova destiné aux jeunes des régions du Bélarus touchées par l'accident de Tchernobyl, qui a été mis en œuvre en partenariat avec l'Académie des arts et l'Université d'État du Bélarus. Ce programme a permis à des élèves doués venus de familles et de régions touchées par Tchernobyl de recevoir plus facilement une éducation de qualité. Un projet destiné à relancer la pratique sportive dans les régions touchées a essentiellement consisté à remettre en état des installations sportives en milieu rural au Bélarus et dans la Fédération de Russie. Un projet commun entre le PNUD et l'Union européenne actuellement en cours pour appuyer le développement local au Bélarus vise à aider leurs homologues nationaux à améliorer les normes de bonne gouvernance grâce à une démarche participative et à un renforcement du dialogue entre les autorités, les entreprises, les organisations à but non lucratif et les citoyens. Ces projets ont contribué aux résultats suivants :

a) Participation d'au moins 11 000 citoyens à la prise de décisions au niveau local grâce à la mise en œuvre de 61 actions locales dans le cadre d'activités de développement de proximité;

b) Mise en place de six centres informatiques dans les collectivités touchées à des fins de formation et de création de possibilités d'emploi;

c) Augmentation des bénéfices comprise entre 5 % et 20 % pour des ménages qui habitent dans les régions touchées grâce à l'appui fourni pour améliorer les rendements agricoles, l'accès aux marchés et la conformité des produits aux normes de radioprotection;

d) Ouverture de 10 centres de surveillance radiologique dans des écoles, ce qui permet aux citoyens de disposer d'informations fiables sur les conséquences de Tchernobyl et de mesurer la radioactivité de baies, de champignons et de produits agricoles à des horaires adaptés et en des lieux facilement accessibles.

9. En Ukraine, le PNUD a fourni une aide relative à Tchernobyl dans le cadre d'un projet de relèvement et de développement, d'une approche de proximité concernant un projet de développement local, du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl et d'un projet de prise en compte de l'environnement dans les stratégies locales. Ces projets ont contribué aux résultats suivants :

a) Au total, 279 associations locales, 8 centres informatiques et 3 centres de soutien aux entrepreneurs ont été créés et 190 projets d'infrastructure ont été menés à bien dans les collectivités les plus touchées;

b) La stratégie de proximité pour le développement local, dont le projet pilote a été exécuté par le PNUD dans les régions touchées, est devenue une pratique exemplaire à l'échelle nationale. Elle a constitué une base solide pour que le projet puisse s'étendre à l'ensemble du pays, dans le cadre de l'initiative conjointe de l'Union européenne et du PNUD visant à soutenir le développement de proximité dans les zones rurales. Les actions locales pilotées par le PNUD ont contribué au développement local durable de toutes les régions d'Ukraine, y compris celles qui ont été touchées par l'accident. Plus de 40 millions de dollars ont déjà été consacrés à 2 500 initiatives locales et de nombreux autres projets sont en cours;

c) Le PNUD est intervenu dans trois régions affectées (Kiev, Rivne et Jytomyr) en renforçant les capacités de planification et de prise de décisions à l'échelle locale afin d'améliorer la gouvernance locale et de stimuler la création d'entreprises au sein de la population;

d) Des informations sur les conséquences de l'accident, sous forme de conseils pratiques concernant la façon de mener une vie saine et productive, ont été efficacement diffusées auprès des habitants des zones touchées.

B. Communication d'informations aux populations touchées

10. Le programme du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl, une initiative conjointe de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), mis en œuvre avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, a été réalisé avec succès. Son objectif global consistait à soulager la détresse sociale et la souffrance mentale des personnes qui vivent dans les régions touchées au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine, en répondant à leurs besoins d'information. L'amélioration de l'accès à l'information a sensiblement aidé ces personnes à mener une vie saine et productive dans ces régions et leur a permis d'appliquer des mesures de relèvement décentralisées et participatives. Le Réseau a réussi à traiter un large éventail de questions interdépendantes et a répondu à des demandes multisectorielles en matière de sécurité humaine, notamment dans les domaines de la santé, de l'environnement, des activités socioéconomiques et de la culture. Il a procuré des avantages concrets et durables aux quelque 200 000 personnes concernées, avec une attention particulière aux groupes vulnérables qui vivent dans les zones rurales.

C. Infrastructure

11. Durant 20 années de coopération entre la Banque mondiale et le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, l'après-Tchernobyl a toujours occupé une place dans les programmes de travail du Groupe de la Banque mondiale pour ces pays. Au Bélarus, un effort a été accompli pour tenir compte de Tchernobyl dans les projets qui contribuent à la fourniture de services publics. Le Projet de relèvement

post-Tchernobyl (2006-2013, 80 millions de dollars) a contribué à améliorer les conditions de vie de 300 000 Bélarussiens qui habitent dans les trois régions touchées (Brest, Gomel et Moguilev) en leur fournissant des services de chauffage et d'eau chaude fiables et économes en énergie. Il a concerné 300 écoles, hôpitaux et établissements préscolaires qui ont bénéficié de l'amélioration de l'éclairage et du chauffage, du remplacement des portes et fenêtres et d'autres mesures d'économies d'énergie. Au total, 3 000 foyers ont été raccordés à un système de chauffage au gaz, ce qui leur a permis de disposer d'une source de chaleur plus fiable, plus abordable et de meilleure qualité.

12. Le projet en cours de la Banque mondiale relatif à la distribution d'eau et à l'assainissement vise à améliorer l'efficacité, la qualité et la viabilité des services de distribution d'eau et d'assainissement pour 1,7 million d'individus, notamment des personnes qui vivent dans les zones touchées. Un projet relatif à l'efficacité énergétique concerne l'application à grande échelle d'améliorations écoénergétiques dans le domaine de la production de chaleur et d'électricité pour 120 000 personnes, notamment à Gomel et à Moguilev. Un projet d'aménagement forestier a pour objectif non seulement de renforcer la gestion sylvicole et d'exploiter davantage les rémanents forestiers, mais aussi de concevoir un dispositif d'aide à la décision concernant la gestion forestière dans les zones contaminées. Enfin, un projet de modernisation de l'enseignement contribue à consolider le réseau scolaire, tout en améliorant l'accès à un cadre d'apprentissage de grande qualité dans certains établissements d'enseignement secondaire général, notamment dans les régions touchées.

D. Santé

13. Le Centre international de recherche sur le cancer a achevé son projet d'élaboration d'un programme de recherche stratégique pour de futures études sur Tchernobyl, qui a été financé dans le cadre du septième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique¹. L'une des clefs du succès de la mise en œuvre des recommandations est la constitution et la gestion de cohortes suivies pendant toute la durée de vie des personnes. Par ailleurs, l'une des recommandations consiste à mettre en place un mécanisme de coordination et de financement des études qui permettrait d'évaluer l'ensemble des effets sanitaires à long terme de l'accident de Tchernobyl. Pour donner suite à ces conclusions, en 2015 et en 2016, un groupe international d'experts et de conseillers a mené un projet de coopération concernant la recherche médicale sur les conséquences de Tchernobyl dans le cadre de ce projet (<http://co-cher.iarc.fr/>). Ce groupe a évalué les infrastructures de recherche existantes et établi une liste de recherches prioritaires pour servir de base à de futures recherches possibles sur Tchernobyl. Le réseau international d'institutions et d'experts individuels en matière d'épidémiologie, de médecine clinique, de santé mentale, de dosimétrie, de biologie moléculaire, de pathologie et de communication sur les risques, qui s'est constitué, s'est réuni en sous-groupes pour examiner et approuver une liste de priorités dans leur domaine afin d'élaborer un programme de recherche. Ce projet a rassemblé des scientifiques de premier plan et des intervenants et d'éventuels partenaires de financement

¹ Voir http://arch.iarc.fr/documents/ARCH_SRA.pdf.

essentiels pour convenir d'un mécanisme de coordination afin de fixer les priorités de recherche et de chercher un financement durable pour ces domaines prioritaires.

14. L'AIEA a aidé le Bélarus et l'Ukraine à améliorer l'efficacité des services de radiothérapie pour les cancéreux venus des régions touchées par Tchernobyl. En 2015, le service de curiethérapie du Centre bélarussien de lutte contre le cancer N.N. Alexandrov de Minsk a été renforcé grâce à l'installation de matériel d'imagerie spécifique. En Ukraine, les capacités nationales en matière d'assurance de la qualité en radiothérapie ont été renforcées grâce au développement de matériel et de ressources humaines supplémentaires. L'AIEA a également aidé l'Ukraine à améliorer les étalons nationaux grâce à la création d'un laboratoire secondaire d'étalonnage pour la dosimétrie afin que les résultats obtenus par les services nationaux d'étalonnage pour la dosimétrie en radiothérapie puissent être rapportés au système international de mesure.

15. Les Croix-Rouges bélarussienne et ukrainienne ont continué de mettre en œuvre leur programme de dépistage des troubles thyroïdiens et du cancer du sein, en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux. Au Bélarus, deux équipes médicales mobiles interviennent dans la région de Moguilev et effectuent plus de 40 000 tests de dépistage chaque année. La population touchée bénéficie aussi d'un programme destiné à les aider à mener une vie saine.

16. Tout récemment, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est attachée à renforcer les capacités des sociétés nationales dans le domaine de la préparation des interventions d'urgence nucléaire et radiologique. Le retour d'expérience sur les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima a conduit à l'élaboration de lignes directrices² portant sur les difficultés spécifiques que les premiers intervenants, comme les équipes de secours constituées de salariés et de bénévoles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, peuvent rencontrer en cas d'urgence nucléaire et radiologique.

17. Au Bélarus, l'UNICEF a appuyé la mise en œuvre d'une politique nationale destinée à remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le Fonds a contribué à développer les capacités des professionnels de santé et des personnes ayant la charge d'enfants dans les régions touchées en leur fournissant des informations essentielles et accessibles sur la santé et le développement de l'enfant grâce à une édition spéciale de la publication *Savoir pour sauver* (voir <http://ffl.unicef.by>). Dans certaines régions touchées, les parents de jeunes enfants ont bénéficié de programmes d'éducation parentale (accompagnement psychologique, ateliers et matériel pédagogique) portant sur le développement, l'alimentation et la santé du jeune enfant. Créés avec l'appui de l'UNICEF, les centres d'information installés dans les écoles ont poursuivi leurs activités destinées à sensibiliser les enfants et les jeunes à la radioprotection.

18. L'UNICEF a également soutenu des initiatives locales visant à promouvoir un mode de vie sain chez les adolescents, en s'attachant particulièrement à ceux qui sont les plus vulnérables. Avec le concours du Fonds, des communes ont adopté des stratégies municipales favorables aux enfants afin que les voix, les besoins, les priorités et les droits de l'enfant soient pleinement respectés. Au total, 11 villes situées dans trois régions touchées par Tchernobyl se sont jointes à l'initiative :

² Voir www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/201602/1296000-NuclearRadio.Emer.Guide-Int-EN-LR.pdf.

Brest, Dobrouch, Gomel, Gorki, Kostioukovitchi, Moguilev, Mozyr, Pinsk, Proujany, Chklov et Svetlogorsk.

19. Les besoins et les intérêts des enfants et des familles qui vivent dans les zones touchées restent la priorité du programme de l'UNICEF au Bélarus. Le Fonds continuera à promouvoir un mode de vie sain auprès des enfants et des parents qui habitent dans les zones touchées en renforçant son réseau de diffusion d'informations fiables et en améliorant les connaissances théoriques et pratiques des enfants et des jeunes en radioprotection grâce à des conseils et à une sensibilisation de haute qualité en radiologie.

20. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été chargé par l'Assemblée générale d'évaluer d'un point de vue scientifique les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements ionisants. Il s'occupe de questions relatives à Tchernobyl depuis 1986 et a publié d'importants rapports qui font autorité concernant les effets des rayonnements résultant de l'accident sur la santé et l'environnement en 1988, 2000 et 2008. En collaboration avec des savants du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine, le Comité a présenté un rapport à l'Assemblée générale sur ses conclusions les plus récentes concernant les effets sanitaires de l'irradiation résultant de l'accident pour la dernière fois en 2008 (voir le document A/63/46). L'ONU a publié les annexes scientifiques qui étayaient ces conclusions en anglais en 2011³ et en russe en 2012⁴ afin d'en faciliter la diffusion aux personnes les plus touchées par l'accident.

21. Le Comité ne prévoit pas aujourd'hui d'établir un nouveau rapport particulier sur Tchernobyl, mais continue à suivre étroitement l'évolution des connaissances scientifiques afin de les intégrer à sa base de connaissances sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements. Il procédera en revanche à une évaluation modeste des données les plus récentes concernant les cancers de la thyroïde dans les régions touchées, en vue d'un examen à sa soixante-quatrième session, en 2017, et d'une publication par la suite. À cet égard, le fait que le Bélarus et l'Ukraine soient membres à part entière du Comité depuis 2011 a permis que les enseignements scientifiques soient appliqués au mieux afin d'améliorer les connaissances dans le monde entier.

22. Le prochain projet de la Banque mondiale visant à moderniser le secteur de la santé au Bélarus concernera une population rurale qui ne dispose que d'un accès limité à des soins médicaux de haute qualité.

E. Atténuation des effets des rayonnements et fixation de normes

23. L'AIEA a récemment achevé deux projets régionaux afin de relever les régions touchées et de leur permettre de retrouver des niveaux de radioactivité normaux. Cinq projets nationaux apparentés ont été menés au Bélarus (remise en état de sites, amélioration des services de radiothérapie, gestion forestière et évaluation relative aux transuraniens) et trois en Ukraine (démantèlement d'une centrale nucléaire, aide concernant le massif de protection et gestion des déchets). Les projets régionaux ont

³ Accessibles à l'adresse www.unscear.org/docs/reports/2008/11-80076_Report_2008_Annex_D.pdf.

⁴ Accessibles à l'adresse www.unscear.org/docs/publications/2008/UNSCEAR_2008_Annex-D_Russian.pdf.

notamment contribué à harmoniser les concepts, documents et outils de décisions nationaux qui sont utilisés au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine pour le relèvement des zones touchées. De plus, les ressources humaines (grâce à un renforcement des capacités) et l'infrastructure technique (grâce à l'achat de matériel spécialisé) ont été renforcées avec l'appui de l'AIEA, l'accent étant mis sur la surveillance radiologique, la remise en état et le relèvement des zones touchées (y compris les terrains forestiers).

24. Par l'intermédiaire de ses Laboratoires de l'environnement, l'AIEA a poursuivi son soutien de longue date aux institutions concernées au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine, en communiquant des informations sur les techniques de dépollution adaptées et économiques, en harmonisant les pratiques nationales concernant la création et la gestion de territoires à statut particulier et à accès restreint (comme la réserve écologique radioactive située au Bélarus et les zones d'exclusion créées en Ukraine et dans la Fédération de Russie) et en assurant des formations dans le domaine de la dépollution et de la surveillance de l'environnement.

25. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique et de la Division mixte FAO/AIEA, a appuyé les efforts de développement des États Membres pour favoriser les échanges scientifiques et la coopération technique dans les pays touchés. À l'avenir, elle soutiendra les travaux de recherche sur des techniques destinées à favoriser une production agricole durable, notamment dans les zones contaminées, en mettant l'accent sur l'élaboration de mesures de dépollution, sur des méthodes permettant de surveiller et de mesurer les quantités de contaminants radioactifs et d'éléments à l'état de traces dans les terres agricoles et dans l'eau, sur l'établissement de procédures pour l'analyse des contaminants, sur la gestion des données à l'aide d'outils GPS et SIG et sur l'élaboration de techniques de dépollution pour la production alimentaire et agricole.

F. Sûreté des réacteurs et gestion des déchets radioactifs

26. Deux projets importants qui concernent Tchernobyl et qui ont été financés par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ainsi que par des fonds de donateurs gérés par la Banque devraient prendre fin en 2017. La construction de l'arche de confinement qui abritera en toute sécurité les débris et l'ancien sarcophage devrait s'achever en novembre 2016. L'arche sera ensuite déplacée par glissement à son emplacement définitif. L'installation du matériel, comme les grues lourdes pour les futurs travaux de démantèlement et le système de ventilation complexe, est pratiquement terminée. La réception et la mise en service devraient être achevées en novembre 2017. Par ailleurs, la construction de l'installation de traitement et d'entreposage du combustible nucléaire usé produit par l'exploitation des tranches 1 à 3, qui est actuellement entreposé dans un endroit humide et en piètre état, se poursuit à un rythme satisfaisant. La livraison et l'installation du matériel spécialisé pour l'installation de traitement seront en grande partie terminées à la fin de l'année 2016. Les essais fonctionnels sur l'installation sont prévus pour mars 2017 et doivent être suivis d'essais en actif à la mi-2017. Les essais en actif marquent le début du traitement et de l'entreposage du combustible. Une fois ces essais achevés, l'un des risques les plus importants pour la sûreté nucléaire sur le site aura été éliminé.

27. L'AIEA appuie un projet régional en cours concernant la gestion radiologique des zones abandonnées, un projet national d'évaluation au Bélarus concernant les transuraniens et des projets nationaux en Ukraine concernant le démantèlement des tranches 1 à 3, le massif de protection et la gestion des déchets radioactifs. Cet appui devrait se poursuivre sans discontinuer jusqu'à la fin de l'année 2019.

G. Durabilité environnementale

28. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) met en œuvre un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial et dont l'objectif consiste à rassembler les études sur l'accident, à en faire la synthèse et à les stocker dans un référentiel qui sera accessible à tous les savants et à tous les décideurs afin de prévenir les catastrophes nucléaires à l'avenir. Comme de nombreux travaux de recherche ont déjà été effectués sur les effets radiologiques et les conséquences sociales de la catastrophe, le PNUE s'intéresse principalement à l'écologie et aux écosystèmes dans la zone d'exclusion.

29. Le Programme s'emploie également à créer, dans la zone d'exclusion, un centre pour l'environnement qui sera chargé de recenser et de combler les lacunes par rapport aux recherches déjà effectuées. Par ailleurs, l'AIEA contribue au développement des infrastructures qui permettront de gérer durablement la réserve radioactive de Polésie qui a été créée dans la partie biélorussienne de la zone d'exclusion.

30. L'AIEA a élaboré deux documents comprenant des recommandations pour optimiser la surveillance de l'environnement et la transition vers des conditions de vie normale. Ces documents ont été présentés aux autorités compétentes du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. L'Agence a également continué à mettre à jour des ressources Internet nationales et internationales (www.chernobyl.info) sur les conséquences à long terme de l'accident, la situation radiologique actuelle et l'utilisation rationnelle des terrains contaminés.

31. Au Bélarus, le projet en cours de l'Union européenne et du PNUD visant à appuyer la transition vers une économie verte porte sur les principes de la croissance verte et les modes de production et de consommation écologiquement viables en appuyant des initiatives vertes locales et une campagne d'information. Dans le cadre d'un projet sur l'approche paysagère de l'exploitation des tourbières, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial vantent les multiples avantages écologiques et économiques des tourbières, notamment la préservation de la diversité biologique, l'augmentation des stocks de carbone et les nombreux services rendus par ce type d'écosystème.

IV. Commémorations de l'accident, activités de mobilisation et sensibilisation du public

32. Le 26 avril 2016 marquait le trentième anniversaire de la catastrophe. Dans le cadre des commémorations de l'accident, l'Administrateur du PNUD, qui est aussi le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl, a participé à une conférence internationale sur le passage de l'urgence au relèvement et au développement socioéconomique durable des régions touchées,

qui s'est tenue à Minsk le 25 avril. Les organismes des Nations Unies ont également été représentés lors de cérémonies du souvenir, notamment lors d'une visite de la centrale. Parmi les autres manifestations, on peut citer une rencontre internationale intitulée « les enseignements de Tchernobyl pour la sûreté nucléaire dans le monde », tenue à Kiev du 21 au 23 avril, une session de l'Assemblée des donateurs du compte « Sûreté nucléaire » à Kiev, une conférence d'annonce de contributions pour le compte « Sûreté nucléaire », tenue à Kiev le 25 avril, et de nombreuses expositions et manifestations culturelles.

33. Au Siège, l'Assemblée générale a tenu une réunion commémorative extraordinaire le 26 avril 2016 et une exposition photographique sur le thème « Tchernobyl : tragédie, enseignements tirés, espoir » a été organisée par la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Fondation russo-américaine et Project Chernobyl.

34. Dans les déclarations qui ont été diffusées à l'occasion des vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième anniversaires de la catastrophe de Tchernobyl et très largement distribuées en anglais et en russe, le Secrétaire général a évoqué les conséquences de l'accident pour la région, félicité les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine et la communauté internationale pour leurs efforts conjugués en vue du relèvement des régions touchées et fait l'éloge du succès de la stratégie de développement pilotée par le PNUD. Dans sa déclaration à l'occasion du trentième anniversaire, le Secrétaire général a demandé que les futures activités de relèvement concernant Tchernobyl soient liées aux objectifs de développement durable afin de ne pas faire de laissés-pour-compte.

35. Le 13 mai 2016, le Bureau du PNUD à Genève et la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales installées à Genève ont organisé une table ronde sur les enseignements à tirer des actions de coopération internationale engagées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans les régions touchées par Tchernobyl, afin d'étudier les expériences et les enseignements tirés en 30 ans de coopération pour Tchernobyl. Le 3 juin 2016, une table ronde sur la prévention et la maîtrise des accidents technologiques majeurs, à partir de l'exemple de la coopération mise en œuvre pour Tchernobyl dans le cadre de l'ONU, a été organisée par la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et a permis d'enrichir les discussions concernant la coopération internationale pour Tchernobyl au-delà de 2016 en tirant les enseignements de Tchernobyl dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

36. À l'occasion du trentième anniversaire, l'AIEA a publié une série d'articles dans des revues internationales et nationales de renom afin de faire le bilan de l'atténuation des conséquences de l'accident sur l'environnement et a appuyé l'élaboration de rapports nationaux.

37. L'OMS a mis à jour son résumé analytique⁵ et a participé aux rencontres suivantes : conférence internationale sur les conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl (Ukraine, 18 et 19 avril 2016), conférence internationale sur le thème « Conséquences sanitaires de Tchernobyl : prévisions et données réelles 30 ans après l'accident » (Fédération de Russie, 17 au 19 mai 2016), colloque scientifique

⁵ Voir www.who.int/ionizing_radiation/chernobyl/en/.

international organisé par le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS et intitulé « Tchernobyl 30 ans après » (Lyon (France), 11 juin 2016) et quatrième colloque international sur le thème « Recherche et pratique en médecine radiologique : les effets sanitaires 30 ans après Tchernobyl et 5 ans après Fukushima » (Würzburg (Allemagne), 16 et 17 juin 2016).

38. Les organismes des Nations Unies se sont également occupés de la diffusion de documents, comme ceux du Forum sur Tchernobyl, sur des sites Web spécifiques et sous forme d'imprimés, afin de sensibiliser davantage le public, les autorités et les populations locales et les organisations non gouvernementales nationales et internationales aux risques nucléaires.

V. Enseignements tirés de l'expérience et gestion des connaissances

39. L'accident de Tchernobyl a marqué un tournant historique, non seulement pour les trois pays les plus touchés par la catastrophe mais aussi pour toute la communauté internationale. Il a modifié la manière dont les gouvernements abordent les thèmes de la puissance, de la sûreté et de la sécurité nucléaires et conduit à réfléchir aux moyens de prévenir efficacement les catastrophes complexes causées par l'homme et d'en gérer et en atténuer les conséquences à long terme. L'une des principales leçons livrées par cette expérience est que la communauté internationale doit rester vigilante et unie face aux catastrophes de ce type.

40. Le PNUD a tiré des enseignements de l'action qu'il mène pour remédier aux conséquences de Tchernobyl et aux problèmes qui se posent dans d'autres régions irradiées, qui consiste notamment à mettre en œuvre des projets locaux dans les zones touchées par les essais nucléaires de Semipalatinsk (Kazakhstan) et celles contenant des résidus du traitement de l'uranium en Asie centrale. Afin de consigner ces enseignements et d'en faire une synthèse accessible par tous, le PNUD a publié en 2013 un produit axé sur le savoir intitulé *"Recovery from Chernobyl and other nuclear emergencies: experiences and lessons learnt"*. On y apprend que les situations d'urgence nucléaire s'accompagnent de problèmes humains particuliers qui s'inscrivent dans la durée, par exemple de phénomènes de stigmatisation et de peur qui entraînent l'émergence d'un "syndrome de la victime" et d'une culture de la dépendance dans les régions touchées. On y lit également que les programmes qui répondent le mieux aux besoins des personnes vivant dans les régions touchées sont ceux qui fournissent à celles-ci des informations fiables et actualisées sur les risques et les conséquences des catastrophes et leur apportent un soutien psychologique pour apaiser la peur et le sentiment d'impuissance et d'abandon qu'elles ressentent. Les efforts de relèvement déployés dans les régions concernées devraient favoriser l'adoption d'une attitude proactive ainsi que le retour à l'autosuffisance et à l'autonomie par la mise en œuvre d'initiatives de développement au niveau local et le renforcement des partenariats noués entre les communautés, la société civile et les autorités locales.

41. L'expérience du relèvement des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl a démontré que s'il est crucial de mener des activités de relèvement et de développement au lendemain d'accidents technologiques, il est tout aussi important de s'employer à prévenir de telles catastrophes ou à en atténuer les conséquences, en veillant à ce que les activités de développement tiennent compte

des risques. À la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, les activités de relèvement menées après la catastrophe de Tchernobyl ont été présentées dans le cadre d'une manifestation parallèle organisée par le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUE et la FICR en coopération avec le Gouvernement du Bélarus.

42. Forte des enseignements tirés de l'accident de Tchernobyl, la FICR a constitué un groupe de référence sur la préparation aux situations d'urgence nucléaire. La Croix-Rouge du Japon a quant à elle créé un centre de documentation consacré aux catastrophes nucléaires, qui administre un portail de connaissances accessible en ligne (<http://ndrc.jrc.or.jp>). Ce dernier rassemble et met à la disposition du grand public des informations, des rapports et des données factuelles concernant la catastrophe et les activités de la FICR et de ses sociétés nationales. La FICR a également participé à un atelier spécialisé organisé par l'Université des Nations Unies à Tokyo sur la communication relative aux risques et la mobilisation de la population au lendemain d'une catastrophe nucléaire. Cet atelier a été l'occasion d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques adoptées et les difficultés qui se posent de façon récurrente dans le cadre des programmes mis en œuvre au niveau local dans les régions touchées par les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima.

43. L'examen opérationnel effectué en 2015 afin de mettre en évidence les enseignements fondamentaux tirés du Programme d'assistance humanitaire et de rééducation pour Tchernobyl, mis en œuvre par la FICR entre 1990 et 2013, a permis de recenser les principaux problèmes et de dresser un inventaire complet des activités menées par la Fédération au cours de ces 23 années pour faire face aux conséquences humanitaires de la catastrophe à court et à long terme.

VI. Coopération internationale concernant Tchernobyl après 2016

44. L'Assemblée générale lui ayant demandé, dans sa résolution 68/99, d'envisager de nouvelles modalités de coopération internationale concernant Tchernobyl au terme de la troisième Décennie, la Coordinatrice des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl a entamé, à la réunion de l'Équipe spéciale interorganisations qui s'est tenue en mai 2014, un dialogue de fond avec des experts techniques issus des organismes des Nations Unies et des États Membres. Ce dialogue a donné lieu à l'organisation, en 2015 et en 2016, de trois consultations d'experts destinées à définir les nouvelles perspectives de la coopération internationale concernant Tchernobyl pour l'après-2016.

45. La première de ces consultations a rassemblé à Minsk, en mai 2015, des intervenants issus d'organismes des Nations Unies et des pays les plus touchés par la catastrophe ainsi que d'autres parties intéressées. Les participants se sont penchés sur la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl et sur les tâches qui restent à accomplir, et sont convenus de continuer à coopérer, dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément aux priorités définies par les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

a) Développement socioéconomique des régions les plus touchées : favoriser l'installation d'un climat d'investissement plus propice; développer les

petites et moyennes entreprises; soutenir les activités agricoles, en particulier dans les zones concernées par l'abandon des restrictions et du zonage; réduire la dépendance à l'aide sociale de la population; réhabiliter les territoires touchés par la catastrophe et, lorsque cela est possible, ouvrir les zones de réinstallation aux activités économiques; promouvoir le tourisme culturel et scientifique ainsi que l'écotourisme; et protéger le patrimoine culturel;

b) Gestion du risque et atténuation des effets des rayonnements : réduire au minimum les risques auxquels sont exposées les populations dans les zones les plus contaminées; entreprendre le relèvement des zones de peuplement où les seuils de rayonnement nucléaire sont les plus préoccupants; entreprendre le suivi sanitaire à long terme des groupes les plus exposés; faire face aux conséquences particulières qui pèsent à long terme sur la santé des populations touchées; et moderniser les mécanismes publics de suivi environnemental et radioécologique;

c) Gestion des connaissances et conseils pratiques : coopérer en matière de recherche scientifique; assurer la bonne gestion des connaissances et mettre l'expérience et les enseignements tirés de Tchernobyl en matière d'intervention et de relèvement au service des efforts mondiaux de réduction des risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne les situations d'urgence nucléaire et les risques technologiques; examiner la gouvernance des risques technologiques et nucléaires dans la région; et améliorer le cadre législatif existant afin de réduire le coût des activités visant à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl et de fournir une aide ciblée aux groupes les plus vulnérables.

46. À la seconde consultation d'experts, qui s'est tenue à Vienne en octobre 2015, le Gouvernement du Bélarus a formulé les recommandations ci-après au sujet de la coopération internationale pour Tchernobyl après 2016 :

a) Au terme de la Décennie du relèvement, envisager de proclamer la prochaine décennie « Décennie de l'investissement dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl »;

b) Renforcer les activités visant à mettre en œuvre des projets locaux de développement dans les zones de peuplement dont les seuils de radioactivité sont les plus préoccupants;

c) Créer sur le territoire bélarussien, dans la réserve radioécologique d'État de Polésie, un centre de recherche sur les conséquences à long terme de l'accident;

d) Utiliser les données, les informations et les ressources disponibles pour créer des centres régionaux de sécurité ayant pour priorité de rassembler et d'appliquer les connaissances existantes pertinentes pour les situations complexes;

e) Renforcer le mécanisme de coordination pour Tchernobyl et accroître la coopération internationale;

f) Évaluer les besoins qui restent à combler pour faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl et travailler de concert avec toutes les parties prenantes pour sensibiliser les donateurs potentiels;

g) Organiser à Minsk, en mai 2016, une conférence internationale sur le thème « Tchernobyl, 30 ans après ».

47. À l'issue de la troisième et dernière consultation d'experts, organisée à Minsk en février 2016, il a été convenu que la coopération internationale concernant

Tchernobyl après 2016 se poursuivrait dans le cadre de l'initiative intitulée « Réaliser les objectifs de développement durables dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl par les partenariats, l'innovation et l'investissement ». Le document final de la consultation dresse, pour cette nouvelle période, la liste de priorités suivante :

- a) Intensifier les efforts conjoints visant à réhabiliter les territoires touchés et en garantir le développement durable ainsi qu'à assurer la croissance socioéconomique, en sollicitant la participation active des communautés locales;
- b) Préserver et partager les connaissances et l'expérience uniques tirées du relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl afin que la communauté internationale puisse en bénéficier;
- c) Renforcer les capacités nationales et régionales de prévention des situations d'urgence et d'intervention, notamment en ce qui concerne la surveillance environnementale, l'établissement de prévisions actualisées des risques de catastrophe et la mise en place de programmes d'enseignement et de formation;
- e) Entretien et renforcer les systèmes de santé dans les régions touchées et continuer d'assurer le suivi médical à long terme des populations exposées et de fournir une aide médicale efficace aux personnes pour lesquelles les risques sont les plus élevés;
- f) Réaliser des études épidémiologiques sur les conséquences médicales de la catastrophe en vue de mieux comprendre les risques que l'exposition à des rayonnements de faible intensité représente pour la santé humaine, et d'accroître l'efficacité de l'assistance médicale apportée aux personnes résidant dans les zones contaminées;
- g) Assurer la bonne gestion des connaissances, la fourniture de conseils pratiques et la diffusion d'informations, en mettant l'accent sur les besoins des femmes et des enfants;
- h) Réhabiliter les territoires abandonnés et y faire reprendre une activité économique sûre, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture, et assurer la fabrication de produits propres et sûrs;
- i) Favoriser l'essor des échanges scientifiques et d'écotechnologies adaptées aux besoins des territoires touchés;
- j) Renforcer la coopération scientifique et technologique en vue d'une utilisation sans risque de l'énergie nucléaire.

48. Les mesures proposées au titre de la nouvelle initiative pour Tchernobyl sont les suivantes :

- a) Assurer un suivi dans les régions touchées en vue d'évaluer l'efficacité de l'assistance internationale;
- b) Engager la nouvelle phase de coopération internationale concernant Tchernobyl dès le début de l'année 2017;
- c) Élaborer un plan d'action pour l'après-2016;
- d) Créer un réseau scientifique international chargé d'étudier les conséquences à long terme, notamment médicales, radioécologiques et

radiobiologiques, de la catastrophe de Tchernobyl, les institutions scientifiques nationales étant chargées de mettre en place les différents sites de recherche;

e) Mettre sur pied des centres régionaux chargés d'informer la population sur la façon de mener une vie sûre au quotidien;

f) Appuyer l'organisation d'une campagne mondiale de sensibilisation visant à faire mieux connaître les besoins des personnes et des territoires touchés par la catastrophe, notamment en créant et en exploitant des ressources sur Internet;

g) Recueillir des informations sur les meilleures pratiques s'agissant de gérer et de surmonter les conséquences psychosociales de la catastrophe en s'appuyant sur une communication efficace concernant les risques, et diffuser ces pratiques auprès de la communauté internationale.

VII. Rapports nationaux

49. On trouvera dans les annexes au présent document les rapports soumis par les trois pays touchés.

VIII. Conclusions et recommandations

50. Conjointement avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont accumulé des connaissances et une expérience sans pareil concernant le relèvement après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et ont défini les meilleures pratiques permettant de passer de la phase du relèvement à celle du développement. Afin de préserver ces connaissances et cette expérience et de continuer à appuyer le développement durable des régions les plus touchées, il est nécessaire d'intensifier la coordination des efforts internationaux au-delà du calendrier prévu dans le cadre actuel de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées.

51. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires restent déterminés à soutenir les efforts déployés par les Gouvernements pour placer durablement les régions touchées sur le chemin du développement. Les activités de relèvement qui seront mises en place à l'avenir pour faire face aux conséquences de la catastrophe seront liées à la réalisation des objectifs de développement durable, qui devraient servir de lignes directrices pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les futures initiatives ne seront pas nécessairement désignées comme des « projets Tchernobyl » mais seront organisées au bénéfice des régions et des communautés touchées. Elles pourraient notamment mettre l'accent sur la promotion de la croissance verte, la conservation de la biodiversité, la prévention des feux de forêt et de la dégradation des terres, l'accroissement du rendement énergétique, l'amélioration des systèmes locaux de gouvernance ou la prévention des maladies non transmissibles. À l'avenir, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies continueront à tirer parti des connaissances et de l'expérience tirées de la gestion des conséquences de l'accident de Tchernobyl afin d'aider les communautés à se remettre plus rapidement du traumatisme

occasionné par les accidents technologiques et de protéger les populations contre toutes formes de catastrophes futures.

52. Les pays touchés ont demandé au PNUD et à l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl de continuer à améliorer la coopération internationale concernant les conséquences de la catastrophe, en veillant à ce que les activités menées soient compatibles avec les principes du développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD dirigera la coordination des efforts d'assistance déployés par les Nations Unies au niveau des pays, sous la conduite des coordonnateurs résidents au Bélarus et en Ukraine. Il organisera également les réunions de l'Équipe spéciale. Le Secrétaire général continuera de commémorer l'anniversaire de l'accident et comptera sur les États Membres concernés pour élaborer les futurs rapports et résolutions sur la coopération internationale concernant Tchernobyl. Le Secrétaire général demande aux États Membres de rester saisis de cette question et de continuer de l'examiner avec le soin qui s'impose.

53. Les organismes des Nations Unies s'appuieront globalement sur les grandes orientations en matière de coopération internationale concernant Tchernobyl après 2016 qui ont été définies au cours des trois consultations d'experts tenues en 2015 et en 2016. Il s'agira tout particulièrement de préserver et de partager l'expérience acquise au fil des activités mises en œuvre pour remédier aux conséquences complexes d'une catastrophe nucléaire dans le cadre plus large de l'action des Nations Unies, notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il sera également question d'œuvrer à la mise en place, dans les régions touchées, de nouveaux partenariats pour l'innovation et l'investissement, qui permettront d'appeler l'attention sur la priorité fondamentale de l'action menée pour remédier aux conséquences des crises et parvenir au développement durable, à savoir assurer la prospérité des populations.

Annexe I

Rapport de la République du Bélarus

[Original : russe]

La catastrophe de Tchernobyl a coûté plusieurs milliards de dollars au jeune État du Bélarus, pour lequel la gestion des conséquences de l'accident représentait un défi sans précédent. Depuis plus de 25 ans, le pays œuvre sans relâche à la réhabilitation et à la reconstruction des zones touchées.

Pour atténuer les conséquences de cette catastrophe, le pays a adopté une politique basée sur l'autonomie et lancé plusieurs programmes visant à remédier aux effets de l'accident et à réhabiliter les zones touchées.

Depuis le début des années 90, cinq programmes gouvernementaux axés sur la prise en charge des victimes sont mis en œuvre. Ainsi, 137 000 personnes vivant dans des régions contaminées du Bélarus ont pu être relogées. Elles se sont vu offrir un nouveau logement et des conditions de vie décentes, et bénéficient de services de santé et d'une protection sociale.

En s'efforçant d'atténuer les conséquences de la catastrophe, le pays a fait des progrès notables en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes innovantes dans les secteurs agricole et forestier.

Depuis la catastrophe, le pays a consacré environ 22 milliards de dollars aux activités de relèvement.

Au niveau international, le Bélarus a pu compter sur le ferme soutien des organismes des Nations Unies, sous la forme de programmes et de projets d'assistance technique, des Gouvernements chinois, français, japonais et suisse et de l'Union européenne.

Des organisations caritatives allemandes, britanniques, espagnoles, irlandaises et italiennes ont également apporté leur pierre à l'édifice en invitant des enfants bélarussiens à recevoir des soins de santé dans leur pays. Depuis le début des années 90, plus d'un million d'enfants ont bénéficié de ces programmes.

La République du Bélarus remercie les organisations internationales ainsi que les États et les citoyens étrangers qui contribuent activement à la réhabilitation des régions du pays affectées par la catastrophe de Tchernobyl.

Le Gouvernement bélarussien note avec satisfaction que la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016), proclamée par l'Assemblée générale, a permis la réalisation de projets internationaux qui ont complété avec succès les efforts déployés au niveau national en vue d'éduquer la population à la radioécologie, de l'informer sur les habitudes à prendre pour vivre en toute sécurité dans les régions touchées et de favoriser sa participation active à la recherche de solutions aux problèmes de développement socioéconomique se posant dans ces zones.

Le Bélarus est disposé à partager avec les États et organisations internationales intéressés l'expérience unique qu'il a accumulée s'agissant d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et à permettre aux partenaires internationaux de mener des recherches dans la réserve radioécologique d'État de

Polésie, que ce soit en collaboration avec des entités biélorussiennes ou de leur propre chef.

Les priorités du Bélarus en ce qui concerne la réhabilitation et le développement durable des régions touchées sont les suivantes :

Garantir de bonnes conditions de vie et de sécurité à long terme dans les zones contaminées;

Résoudre les problèmes pressants en matière de développement socioéconomique en favorisant l'investissement et l'innovation, en modernisant les industries existantes et en en instaurant de nouvelles, et en créant des emplois, notamment en encourageant l'esprit d'entreprise de la population locale;

Améliorer les méthodes de radioprotection de la population, assurer le suivi à long terme des niveaux de radiation dans l'environnement et contrôler la contamination radioactive des produits agricoles, afin de garantir la sécurité de la population;

Mettre en place, dans le secteur agricole et forestier, des technologies prometteuses contribuant à minimiser l'absorption de radionucléides par les végétaux et à améliorer le rendement;

Mettre au point un système efficace de partage d'informations relatives à la sécurité radiologique;

Étudier les conséquences indirectes de la catastrophe de Tchernobyl sur la santé et trouver les moyens de les atténuer;

Fournir une assistance médicale appropriée aux citoyens vivant dans les zones contaminées.

Faisant partie de ceux qui sont à l'origine de la coopération internationale pour Tchernobyl et qui participent activement aux activités menées dans ce cadre, le Bélarus est conscient que la catastrophe ne concerne pas que les États touchés et que ceux-ci ne pourront en atténuer les effets sans aide extérieure.

À l'occasion du trentième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, une conférence internationale a été organisée à Minsk le 25 avril 2016, à laquelle ont participé des représentants des États Membres et des entités du système des Nations Unies.

Une des principales dispositions de la déclaration adoptée à l'issue de cette conférence concerne la nécessité de poursuivre la coopération internationale pour Tchernobyl au-delà de 2016, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, le but étant d'atteindre les objectifs de développement durable dans les régions touchées grâce aux partenariats, à l'innovation et à l'investissement.

Le Bélarus compte sur les États Membres et les organismes des Nations Unies pour l'appuyer dans cette démarche.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Les grandes lignes de la politique adoptée par la Fédération de Russie pour soutenir les citoyens vivant dans les zones contaminées par la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl sont les suivantes :

Répondre de manière exhaustive aux besoins des populations touchées par la catastrophe, en leur fournissant une assistance sociale ciblée;

Adopter des mesures visant à rendre les zones touchées à nouveau exploitables afin d'en augmenter l'attractivité auprès des investisseurs;

Associer activement les communautés locales aux décisions concernant le relèvement socioéconomique des régions touchées;

Renforcer les moyens dont dispose le pays pour faire face à des catastrophes de cette nature;

Mener activement des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des victimes et leur apporter une aide psychologique.

La Fédération de Russie a adopté et appliqué une loi sur la protection sociale des citoyens exposés aux rayonnements consécutifs à la catastrophe de Tchernobyl, qui définit les obligations du Gouvernement vis-à-vis de ces victimes.

Cette loi prévoit l'indemnisation des citoyens concernés pour les dommages médicaux et matériels subis, et le versement de primes de risque en espèces aux personnes qui vivent dans les zones contaminées.

Les programmes ciblés mis au point par le pays sont devenus l'outil le plus important de la mise en œuvre de la politique adoptée par le Gouvernement en vue de garantir des conditions de vie saines et sûres aux membres de la population vivant dans des zones contaminées.

Depuis 1992, le Gouvernement russe a élaboré et mis en œuvre cinq programmes ciblés, quatre programmes de protection des enfants et deux programmes visant à fournir un logement aux personnes ayant participé aux opérations d'urgence après la catastrophe.

L'objectif principal de ces programmes était d'atténuer, autant que possible, les conséquences sanitaires, sociales et psychologiques de la catastrophe, de réhabiliter les territoires contaminés sur les plans tant écologique qu'économique et d'y rétablir des conditions de vie normales.

Grâce aux programmes mis en place entre 1992 et 2015 :

Près de 1,8 million de mètres carrés de patrimoine immobilier ont été aménagés, ce qui a permis de fournir un logement à plus de 70 000 personnes;

Plus d'un million de personnes ont obtenu l'accès au gaz et au chauffage, et plus de 700 000 se sont vu fournir des installations sanitaires;

Des hôpitaux d'une capacité de 11 000 lits et des cliniques permettant 1 700 visites par jour ont été mis en service;

Des écoles maternelles et des établissements d'enseignement général pouvant accueillir respectivement 4 500 enfants et 30 500 élèves, ont été construits.

Plus de trois millions de citoyens ayant été exposés à des rayonnements ont été soumis à un examen médical, à l'issue duquel 63 % d'entre eux ont été hospitalisés pour recevoir des soins spécialisés.

Les mesures adoptées pour réhabiliter les territoires touchés ont permis une reprise de l'activité économique sur 30 % des terres agricoles et sur 14 % du domaine forestier.

Les nombreuses activités prévues dans les programmes ont permis d'améliorer considérablement la situation radioécologique et socioéconomique dans plus de 3 000 localités de la Fédération de Russie, où vivent au total plus d'un million de personnes. Ces localités ont ainsi pu être rayées de la liste des zones contaminées.

Néanmoins, le problème de Tchernobyl reste d'actualité.

De vastes étendues de terre doivent encore être réhabilitées. Faute de mesures de protection dans les zones hautement contaminées, on ne pourra y cultiver aucun produit alimentaire répondant aux normes en matière de teneur en radionucléides. Il est nécessaire de surveiller constamment l'environnement afin d'assurer la protection radiologique de la population.

Des activités visant à garantir des conditions de vie sûres et saines aux personnes vivant dans les zones contaminées continueront d'être menées dans le cadre des programmes ciblés pertinents.

S'agissant de la coopération internationale pour Tchernobyl, le Gouvernement russe envisage d'allouer jusqu'à 10 millions d'euros supplémentaires au Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl pour la période 2016-2017.

Depuis 2008, la Fédération de Russie a contribué à ce Fonds à hauteur de 60,3 millions d'euros. Elle a par ailleurs versé, en 2009 et en 2012, 12,5 millions d'euros sur le compte « Sûreté nucléaire », qui sert à financer la construction d'une installation d'entreposage à sec des combustibles nucléaires usés sur le site de la centrale de Tchernobyl.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

[Original : russe]

1. Stratégie nationale visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (par. 11 de la résolution 68/99 de l'Assemblée générale)

En application du décret présidentiel n° 141/2016 du 13 avril 2016, relatif aux mesures supplémentaires destinées à transformer le massif de protection en un système écologiquement sûr et à réhabiliter les territoires contaminés lors de la catastrophe de Tchernobyl, l'Agence ukrainienne d'administration de la zone d'exclusion élabore actuellement une stratégie visant à atténuer les conséquences de la catastrophe et à réhabiliter les zones contaminées.

Cette stratégie prévoit notamment :

La réhabilitation des territoires contaminés et le retour à une vie normale dans ceux-ci;

L'octroi d'un appui en matière d'information en ce qui concerne la politique adoptée par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;

Le retour à l'établissement systématique du profil dosimétrique des agglomérations situées dans les zones contaminées;

L'instauration d'un examen systématique des limites des zones contaminées;

L'intensification de la recherche scientifique dans les domaines du nucléaire et de la sûreté radiologique, et de l'étude des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et l'environnement;

La création, dans la zone d'exclusion et la zone d'évacuation obligatoire, des conditions qui permettront de mettre en place d'autres types d'infrastructures énergétiques et de favoriser les investissements pour la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans ces zones;

Le renforcement de l'indépendance de l'Ukraine en ce qui concerne la gestion des combustibles nucléaires usés provenant de centrales situées sur son territoire et des déchets hautement radioactifs.

2. Application du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl

Depuis 2004, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est chargé de coordonner l'action menée pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Au fil des ans, le PNUD a mis en œuvre, avec le soutien du Gouvernement ukrainien, plusieurs initiatives importantes qui ont contribué au développement des zones touchées.

Le Programme de relèvement et de développement pour la région de Tchernobyl a été mené dans les quatre provinces d'Ukraine qui ont été le plus durement touchées par la catastrophe, à savoir les provinces de Jytomyr, de Kiev, de Rivne et de Tchernihiv. Sa mise en œuvre a permis la création de 270 organisations

communautaires dans 192 villages habités par plus de 20 000 personnes. Ces associations de citoyens collaborent étroitement avec les autorités et les administrations locales pour résoudre les problèmes socioéconomiques urgents auxquels les habitants doivent faire face. Elles contribuent notamment à restaurer les systèmes d'approvisionnement en eau, à garantir l'approvisionnement en gaz, à reconstruire les écoles, à ouvrir des centres de soins infirmiers et obstétricaux et des polycliniques, et à créer des centres pour la jeunesse, des centres communautaires et des centres abritant des activités de commerce et de services. Depuis sa mise en place, ce programme a apporté un appui financier à 184 projets communautaires.

Le projet « Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl », élaboré par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé, a été mis en œuvre en Ukraine entre 2009 et 2013. Il a permis de fournir à la population des informations scientifiques fiables sur les effets des rayonnements sur la santé et sur les moyens de vivre en sécurité dans les zones contaminées et d'adopter un mode de vie sain, en diffusant ces informations par l'intermédiaire des écoles, des médias, de spécialistes des domaines de la médecine et de la radiologie, ainsi que dans le cadre d'ateliers de formation.

De 2012 à 2013, le PNUD a mis en œuvre un projet visant à intégrer la question de la protection de l'environnement dans les stratégies de développement local des territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl, qui a consisté :

- À organiser des audiences publiques sur les problèmes environnementaux constatés dans les zones pilotes et leur gravité;
- À former les représentants des médias locaux à enquêter et à faire des reportages sur les questions environnementales;
- À élaborer des projets de plans visant au développement environnemental des zones pilotes (plans stratégiques environnementaux jusqu'en 2020), comprenant des objectifs à court et à moyen terme;
- À apporter des améliorations aux pages Web des institutions et organisations partenaires du projet;
- À formuler des recommandations tendant à intégrer les questions relatives à la protection de l'environnement dans les plans visant au développement socioéconomique et au développement environnemental des territoires concernés.

3. Coopération internationale pour Tchernobyl après 2016 : besoins et priorités en matière d'aide internationale

La population des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl peut tout à fait espérer un retour à la normale. À cette fin, il est nécessaire, avant tout, de promouvoir un développement socioéconomique progressif, de créer de nouveaux emplois, d'attirer de nouveaux investisseurs et de rendre à la communauté son autonomie. D'importantes améliorations ont déjà été constatées, mais l'aide de la communauté internationale demeure indispensable.

Compte tenu des effets à long terme de la catastrophe de Tchernobyl, l'Ukraine souhaite coopérer davantage avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'étudier les conséquences médicales,

environnementales et socioéconomiques de ce drame de façon à les atténuer, et de favoriser la renaissance et le développement des zones touchées.

L'Ukraine soutient les propositions concernant la coopération internationale pour Tchernobyl après 2016 qu'a faites le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Par ailleurs, au vu de la situation actuelle en Ukraine, nous pensons que l'aide fournie par les organismes des Nations Unies devrait être axée sur :

La réhabilitation radiologique des localités de Polésie ukrainienne les plus sévèrement touchées, par l'intermédiaire de programmes tenant compte de leurs caractéristiques environnementales et socioéconomiques;

La promotion d'initiatives visant à mettre en commun les bonnes pratiques dans les domaines du développement socioéconomique et de la réhabilitation sociopsychologique des communautés locales, tant dans les pays touchés par des catastrophes anthropiques que dans le reste du monde;

La modernisation des systèmes publics permettant de contrôler les doses de rayonnements absorbées par les habitants des zones contaminées;

L'accompagnement psychosocial des personnes vivant dans des zones contaminées;

Le suivi médical à long terme des personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl et la mise au point d'un système de diagnostic précoce des maladies résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants;

L'appui de la recherche scientifique concernant les effets à long terme de la catastrophe sur la santé des personnes touchées;

La sauvegarde du patrimoine culturel et historique unique de la Polésie ukrainienne.

En outre, des projets d'assistance technique internationale sont actuellement mis en œuvre sur le site industriel de Tchernobyl en vue d'améliorer la sûreté nucléaire de la centrale et de transformer le massif de protection (construit autour du quatrième réacteur de la centrale, détruit lors de la catastrophe) en un système écologiquement sûr. L'un des objectifs principaux est la construction d'une nouvelle enceinte de confinement, qui a été lancée dans le cadre du plan de réalisation d'un massif de protection. Les travaux de construction de cette nouvelle enceinte (« arche de Tchernobyl ») se déroulent actuellement selon le calendrier établi. Cette arche devrait venir se superposer au sarcophage existant en novembre 2016. Des travaux sont en cours pour l'équiper des ponts roulants qui permettront par la suite de démanteler la structure de confinement existante, qui est instable.

En outre, sur le site même, les travaux de construction d'une infrastructure devant permettre le bon fonctionnement de l'arche et d'installation d'un système de sécurité contre les incendies se poursuivent, de même que les études techniques et technologiques.

4. Manifestions internationales marquant le trentième anniversaire de l'accident de Tchernobyl accueillies par l'Ukraine (par. 17 de la résolution 68/99 de l'Assemblée générale)

Du 21 au 23 avril 2016, dans le cadre des activités organisées à l'occasion du trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, une réunion internationale sur les leçons à tirer de la catastrophe en matière de sûreté nucléaire à l'échelle mondiale s'est tenue à l'Institut polytechnique de Kiev et a rassemblé un grand nombre de scientifiques, de politiciens et de membres du grand public.

Les participants ont réaffirmé leur volonté de coopérer en matière de sûreté nucléaire afin de renforcer les efforts collectifs déployés pour prévenir les accidents de ce type à l'avenir et en atténuer les conséquences.

Les événements survenus dans les centrales nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, tout comme les catastrophes naturelles, sont la preuve que le renforcement de la sûreté nucléaire ne peut se faire que grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale. Afin de répondre aux besoins des populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl, il faut élaborer et mettre en œuvre des projets intégrés dans les domaines prioritaires, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental.

Les participants à la réunion ont appelé les autorités et les organismes de réglementation compétents des pays dotés de centrales nucléaires à attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de régler définitivement le problème de Tchernobyl, notamment en passant à la prochaine étape, laquelle vise à transformer le massif de protection en un système écologiquement sûr.

5. Diffusion d'informations sur l'expérience acquise dans la gestion des conséquences que l'accident nucléaire de Tchernobyl a eues pour l'homme et sur les enseignements qui en ont été tirés, afin qu'elles puissent être exploitées si un autre accident nucléaire survenait (par. 24 de la résolution 68/99 de l'Assemblée générale)

Le 18 avril 2012, les Gouvernements ukrainien et japonais ont signé un accord de coopération visant à améliorer l'intervention en cas d'accident nucléaire. Cet accord, que l'Ukraine a ratifié par la loi n° 4669-VI en date du 27 avril et qui est entré en vigueur le 30 mai 2012, jette les bases juridiques d'une coopération accrue entre les deux pays, visant au partage de leurs ressources et de leurs capacités techniques et scientifiques, ainsi qu'à l'échange d'expériences et de connaissances entre leurs spécialistes et experts.

En application de cet accord, les deux pays ont créé une commission conjointe de coopération chargée d'améliorer l'intervention en cas d'accident nucléaire, qui est constituée d'éminents spécialistes ukrainiens de l'après-Tchernobyl et de scientifiques japonais œuvrant actuellement à atténuer les conséquences de la catastrophe de Fukushima.

Les deux pays ont reconnu l'utilité de leurs expériences et s'efforceront de s'en inspirer pour exploiter et améliorer le système de prise de décisions en vue d'optimiser les activités de protection radiologique, et pour surveiller par télédétection, notamment au moyen de satellites, les sites contaminés à la suite d'un accident nucléaire.
